

# Afer Avenir Senior Afer Génération

## Avenir Senior

FR001400RXZ2

31/10/2025

Commercialisé en FR 

Étoiles Six Financial Information<sup>(2)</sup>

Actions autres thèmes particuliers



▶ Actif net du fonds	108,31 M€
▶ Actif net de la part	0,71 M€
▶ Valeur liquidative	116,20 €
▶ Performance mensuelle <sup>(1)</sup>	Fonds Indice
	1,16% 1,93%



▶ Gérants	
	
Victoria Richard	Charles Haddad

Les équipes sont susceptibles d'évoluer



▶ Profil de risque <sup>(3)</sup>	
	



▶ Durée de placement	
Supérieure à 5 ans	



▶ SFDR <sup>(3)</sup>	Article 8
	Fonds Univers
▶ Notation ESG <sup>(3)</sup>	6,7 6,5
▶ Couverture note ESG	99,4% 99,8%

## Orientation de gestion

La SICAV a pour objectif d'investir de manière active et discrétionnaire dans des sociétés de la zone euro qui sont exposées aux secteurs bénéficiant de la dynamique liée au vieillissement de la population des pays développés. Elles tirent profit de la croissance des besoins liés à ces changements démographiques : accompagnement médical, mobilité, épargne financière...

## Principales caractéristiques

Date de création de la part  
**15/11/2024**

Date de lancement de la part  
**15/11/2024**

Société de gestion  
**Ofi Invest Asset Management**

Forme juridique  
**SICAV**

Classification AMF  
**Actions de pays de la zone Euro**

Affectation du résultat  
**Capitalisation et/ou distribution**

Fréquence de valorisation  
**Journalière**

Ticker Bloomberg  
**AFEASAV FP**

Publication des VL  
**www.afer.fr**

Frais de gestion maximum TTC  
**0,40%**

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation  
**0,39%**

Indice de référence  
**EURO STOXX® Sector Exclusions**

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. (2)Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

# Afer Avenir Senior Afer Génération Avenir Senior

FR001400RXZ2

31/10/2025

## ► Répartition sectorielle<sup>(4)</sup>

En %	Fonds	Indice
Banques	19,9	23,3
Technologie	14,5	17,8
Santé	12,1	10,5
Produits et services de consommation	10,5	9,5
Biens et services industriels	9,2	5,4
Télécommunications	8,0	5,1
Assurance	7,9	9,7
Aliments, boissons et tabac	6,5	4,5
Immobilier	2,1	1,5
Automobiles et pièces	2,0	4,5
Médias	1,2	1,3
Services financiers	1,0	2,5
Soins personnels, pharmacies et épicerie	0,9	1,4
Voyages et loisirs	-	1,2
Commerce de détail	-	1,6
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	4,0	-

## ► Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
France	40,9	29,0
Allemagne	18,1	24,0
Pays-Bas	13,5	17,3
Espagne	9,8	10,1
Belgique	9,0	3,4
Italie	3,7	9,8
Suisse	0,9	0,3
Royaume-Uni	-	0,1
Portugal	-	0,3
Luxembourg	-	0,2
Irlande	-	1,6
Île de Jersey	-	0,1
Finlande	-	2,9
Autriche	-	1,0
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	4,0	-

## ► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	99,5
CHF	0,4
USD	0,1

## ► Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)<sup>(4)</sup>

En %	
	ASML HOLDING NV
NL	Technologie
6,4	
	SCHNEIDER ELECTRIC
FR	Biens et services industriels
6,2	
	BANCO SANTANDER SA
ES	Banques
5,2	
	ALLIANZ
DE	Assurance
5,1	
	LVMH
FR	Produits et services de consommation
4,7	

## ► Répartition par capitalisation (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	Fonds
Petites capitalisations (< 500 M€)	0,6
Moyennes capitalisations (500 M€-10 Mds€)	5,1
Grandes capitalisations (> 10 Mds€)	94,3

## ► Profil / Chiffres clés

Nombre d'actions	48
Taux d'exposition actions (%)	96,0

(4)Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

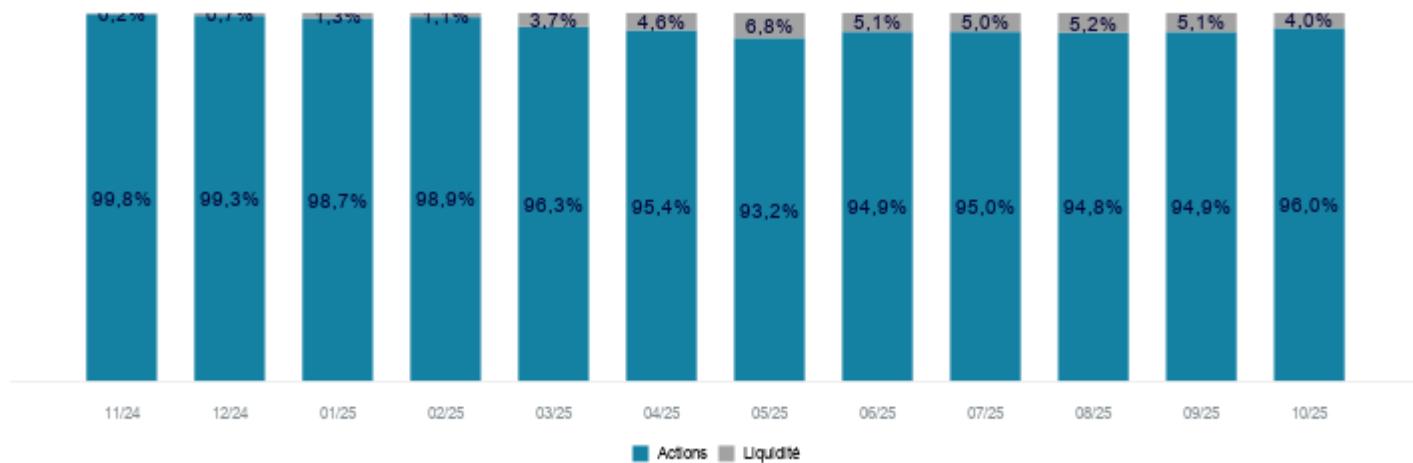
# Afer Avenir Senior Afer Génération Avenir Senior

FRO01400RXZ2

31/10/2025

Structure du portefeuille

## ▶ Allocation historique sur 1 an glissant



## ▶ Principales surpondérations

NOM	Secteur	Actif	Surpondération
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Biens et services industriels	6,1%	2,8%
KBC GROEP NV	Banques	3,1%	2,5%
CAIXABANK SA	Banques	3,2%	2,4%
LEGRAND SA	Biens et services industriels	3,1%	2,1%
BANCO SANTANDER SA	Banques	5,2%	2,0%

## ▶ Principales sous-pondérations<sup>(4)</sup>

NOM	Secteur	Actif	Sous-pondération
DEUTSCHE BANK AG	Banques	0,0%	-1,4%
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS GESELLSCHAFT IN MUENCHEN AG	Assurance	0,0%	-1,7%
PROSUS NV	Technologie	0,0%	-1,8%
UNICREDIT SPA	Banques	0,0%	-2,4%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	Banques	0,0%	-2,4%

(4)Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

# Afer Avenir Senior Afer Génération Avenir Senior

FR001400RXZ2

31/10/2025



## ▶ Commentaire de gestion

Les marchés actions européens ont enregistré des performances positives en octobre. L'Euro Stoxx 50 a atteint un record historique. Le CAC 40 et le DAX ont progressé de manière plus modeste, reflétant des résultats d'entreprises mitigés. Du côté des USA, le S&P 500 a inscrit son sixième mois consécutif de hausse, la plus longue série depuis 2021. Le Nasdaq a surperformé, soutenu par les valeurs technologiques et la thématique de l'intelligence artificielle. La saison des résultats du troisième trimestre a été l'un des principaux moteurs de la performance mensuelle. Aux Etats-Unis, 83% des entreprises du S&P 500 ayant publié leurs résultats ont dépassé les attentes, constituant le sixième taux de dépassement le plus élevé historiquement. La croissance des bénéfices est projetée à 12% en glissement annuel, marquant le quatrième trimestre consécutif de croissance à deux chiffres. Les résultats des géants technologiques ont dominé les débats.

En Europe la saison des résultats a offert un tableau contrasté. La croissance des bénéfices était modeste mais en amélioration par rapport aux attentes initiales. Les banques ont globalement bien tenu, certaines affichant d'excellents résultats comme Santander et DB. Le secteur du luxe a connu une séance mémorable le 15 octobre lorsque LVMH a bondi suite aux résultats trimestriels rassurants montrant une reprise de la demande en Chine. Cette dynamique s'est heurtée à des prises de bénéfices en fin de mois, notamment suite aux résultats de Linde, Axa et Saint Gobain.

Sur le front monétaire, la BCE a maintenu ses taux inchangés pour la troisième réunion consécutive, avec un taux de dépôt de 2%, jugeant l'inflation proche de sa cible de 2% et l'économie de la zone euro résiliente malgré les incertitudes géopolitiques et commerciales.

Les secteurs de la santé, des technologies et de l'industrie ont enregistré les meilleures performances du mois. Les services de communication, les matériaux et les services aux collectivités arrivent en bas du classement.

Le portefeuille a enregistré une performance positive mais inférieure à celle de son indice de référence. Les financières, la technologie et les services de communication ont contribué négativement en relatif. Les secteurs de la consommation discrétionnaire, des industrielles et de la consommation de base ont contribué positivement en relatif.

# Afer Avenir Senior Afer Génération Avenir Senior

FR001400RXZ2

31/10/2025

## ► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	08/09/2017
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : <a href="https://www.ofi-invest-am.com/fr">https://www.ofi-invest-am.com/fr</a> .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	Deloitte & Associés (Paris)
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	11:30
Limite de rachat	11:30
Règlement	J+1
Investissement min. initial	1 Part
Investissement min. ultérieur	Néant
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

# Afer Avenir Senior Afer Génération Avenir Senior

FRO01400RXZ2

31/10/2025

ALPHA

L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.

BETA

Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.

DÉLAI DE RECOUVREMENT

Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

SFDR

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.

SRI

Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.

SRRI

Le SRRI (Synthetic Risk& Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

PERTE MAXIMALE

La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

RATIO D'INFORMATION

Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

RATIO DE SHARPE

Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

TRACKING ERROR

L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.

VOLATILITÉ

La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.

Rapport mensuel

Part A\_GEN

Actions

Glossaire

# Afer Avenir Senior Afer Génération Avenir Senior

FR001400RXZ2

**31/10/2025**

## ► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.